

Les principaux fabricants japonais de contreplaqués et de matériaux de construction offrent toute une gamme de panneaux de bois intérieurs, et aucun d'eux n'accapare une part importante de ce marché.

Le marché des panneaux intérieurs connaît une croissance plutôt stable. Toutefois, on prévoit que la récente augmentation des mises en chantier d'édifices commerciaux, comparativement aux mises en chantier résidentielles, stimulera la croissance de ce marché.

### Importations

On ne possède aucune donnée sur les importations de panneaux. Toutefois, en supposant que ces importations sont proportionnelles à celles des importations de parquets (environ 1 %), elles se situent probablement autour de 60 000 à 100 000 mètres carrés.

À l'heure actuelle, plusieurs entreprises japonaises importent des panneaux du Canada. Parmi les marques les plus connues, citons Osterman et Canadian Wood Peeling.

Les panneaux canadiens sont principalement fabriqués en bois tendre comme le cèdre rouge, l'épinette, la pruche, le sapin de Douglas, le pin et le frêne. Bien que le Japon importe également des panneaux en bois dur, ceux-ci ne sont pas aussi en demande que les panneaux en bois tendre.

De tous les panneaux importés, ce sont les panneaux de pruche de la Canadian Wood Peeling qui se vendent le mieux au Japon. La société Santa Tsusho, un des principaux importateurs japonais, affirme que la pruche est un bois tendre ayant tendance à se déformer et à gondoler. Toutefois, la compagnie n'a encore reçu aucune plainte des clients.

### Normes et règlements

Les codes du bâtiment et les règlements en matière de prévention des incendies imposent des limites quant à l'usage des matériaux servant de revêtement mural. Par mesure de prévention, l'installation de panneaux muraux est interdite dans les établissements publics tels que les salles de cinéma, les hôpitaux, les magasins à rayons et les écoles. Cependant, dans les gymnases ne dépassant pas certaines limites d'encombrement, l'utilisation de panneaux muraux en bois est permise. Ces limites sont les suivantes :

- trois étages ou plus, d'une superficie au sol de 500 mètres carrés et plus;
- deux étages d'une superficie au sol de 1 000 mètres carrés et plus;
- édifice d'un seul étage d'une superficie au sol de 3 000 mètres carrés et plus.

Il n'existe aucune limite pour les finitions intérieures des immeubles résidentiels, si ce n'est qu'il est interdit d'installer des panneaux de bois dans les cuisines.

### Moulures

#### Aperçu du marché

Les moulures se divisent en plusieurs catégories, selon les endroits où elles sont installées. Par exemple, les moulures installées à l'intersection du plafond et d'un mur sont désignées sous le nom de moulures couronnées; celles placées à l'intersection du plancher et d'un mur sont des plinthes; et celles posées sur ou dans des coins s'appellent respectivement des gorges et des moulures d'angle.

De façon générale, les moulures installées dans les résidences japonaises sont très simples et ne comportent pas d'ornements. Les dimensions types sont consignées au tableau 19.

Les moulures couramment utilisées au Japon sont simples et comportent très peu d'ornements, comme les volutes. Tout laisse croire que l'utilisation de moulures dans les maisons japonaises a diminué principalement pour des raisons de préférence et à cause d'une diminution des mises en chantier de maisons unifamiliales.

Dans les édifices résidentiels, commerciaux et publics à plusieurs étages, on emploie très peu de moulures, sans compter que les plinthes utilisées sont, pour la plupart, en vinyle.

Étant donné qu'il n'existe aucune donnée statistique officielle sur la production et les expéditions de moulures, nous avons fondé nos estimations sur les hypothèses suivantes :

- L'utilisation moyenne de moulures dans les édifices résidentiels est estimée à 100 mètres par 120 mètres carrés de superficie pour les plinthes, et à 150 mètres par 120 mètres carrés de superficie pour les autres moulures.
- L'utilisation de moulures dans les édifices non résidentiels est estimée à 80 mètres par 120 mètres carrés de superficie pour les plinthes, et à 100 mètres par 120 mètres de superficie pour les autres moulures.
- On utilise moins de moulures décoratives dans les édifices non-résidentiels que dans les édifices résidentiels. De plus, les moulures utilisées dans les édifices non résidentiels sont principalement en vinyle.